



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 12 JANVIER 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi douze janvier deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évêquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 32, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-01-01 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**15-01-02 POINT 4  
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 1<sup>ER</sup> ET DU  
15 DÉCEMBRE 2014**

---

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et des séances spéciales du 1<sup>er</sup> et du 15 décembre 2014 ont été transmises aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014, et des séances spéciales tenues les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2014 soient approuvés.

15-01-03

**POINT 5  
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – DÉCEMBRE 2014**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400366 à D1400397, totalisant 19 730,69 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 décembre 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400590 à CP1400654, totalisant 136 664 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 décembre 2014;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-01-04

**POINT 6  
CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Rencontre le 22 janvier prochain pour le projet des bacs bruns de compostage.
- Postes Canada – Réduction des heures d'ouverture – Bureau de poste de Mont-Saint-Michel - 25 heures / semaine

**POINT 7  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, deux (2), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

15-01-05

**POINT 8  
TAXATION 2015 – DATES DES VERSEMENTS**

---

ATTENDU QUE les comptes de taxes 2015 seront postés aux contribuables le 23 janvier prochain;

ATTENDU QUE les contribuables pourront acquitter leur compte de taxes en trois (3) versements égaux;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité fixe les dates suivantes pour le paiement des taxes 2015 :

- 1<sup>er</sup> versement : 23 février 2015
- 2<sup>e</sup> versement : 22 mai 2015
- 3<sup>e</sup> versement : 23 septembre 2015

Dans le cas d'un retard de paiement, un intérêt au taux de 18 %, est applicable sur la portion échue seulement. Toute somme due à la Municipalité de Mont-Saint-Michel est augmentée des intérêts, et ce, jusqu'au paiement complet.

15-01-06

**POINT 9  
TARIFICATION POUR BACS BRUNS – TAXATION 2015**

---

ATTENDU QUE la Municipalité distribuera à l'été 2015 un bac brun pour les matières compostables à toutes les résidences sur son territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a obtenu une subvention dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) pour l'achat des bacs bruns;

ATTENDU QUE la Municipalité doit imposer une taxe pour l'achat desdits bacs aux contribuables;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'imposition d'une taxe supplémentaire, pour l'année 2015, au montant fixe de 25 \$ pour l'achat de bacs bruns pour la collecte des matières compostables.

Cette taxe soit due au dernier versement de l'année 2015.

**POINT 10  
DÉPÔT – BANQUE DE TEMPS 2014 – EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

Madame Manon Lambert, directrice générale, dépose les banques de temps accumulés pour l'année 2014 des employés municipaux. Une copie sera transmise aux vérificateurs comptables.

15-01-07

**POINT 11  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

---

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).
- 2.- La Municipalité verse à l'ADMQ, la somme de 735,75 \$, taxes incluses, représentant le coût d'adhésion et de l'assurance.
- 3.- Madame Manon Lambert, directrice générale, soit nommée à titre de membre de l'ADMQ.

15-01-08

**POINT 12  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2015 – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE**

---

ATTENDU la demande d'aide financière pour l'année 2015 du Centre communautaire de Ferme-Neuve, datée du 29 octobre 2014

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière pour l'année 2015, la somme de 200 \$ au « Centre communautaire de Ferme-Neuve » pour la réalisation de diverses activités et services aux résidents des municipalités de Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Mont-Saint-Michel et Sainte-Anne-du-Lac et que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leurs activités.

15-01-09

**POINT 13**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT – SALON DES AÎNÉS EN ACTION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

---

ATTENDU la demande d'aide financière le transport à la première édition du « Salon des Aînés en Action de la MRC d'Antoine-Labelle » qui se tiendra à Mont-Laurier le 23 avril prochain;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière, la somme de 200 \$ à l'organisme « La Table des Aînés de la MRC d'Antoine-Labelle », pour un service de transport gratuit aux citoyens qui participeront à la première édition du *Salon des Aînés en action de la MRC d'Antoine-Labelle*, le jeudi 23 avril 2015 dans le nouvel Espace Théâtre à Mont-Laurier et que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

15-01-10

**POINT 14**

**MANDAT À UN NOTAIRE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 41 – RANG 1 – CANTON GRAVEL**

---

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de mise aux normes des installations de production et de production d'eau potable;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Paul Raby (succession) est propriétaire du lot 41-P, Rang 1 – Canton Gravel, d'une superficie approximative de 62 847,68 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Municipalité est autorisée à acquérir des immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation pour toutes fins municipales et, plus particulièrement, pour l'exécution de travaux dûment décrétés dans le cadre de ses compétences;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se porter acquéreur dudit lot 41-P;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Municipalité acquière de gré à gré ou par voie d'expropriation une partie du lot 41-P du cadastre officiel du Canton Gravel, propriété de monsieur Jean-Paul Raby (succession).
- 2.- La Municipalité convient que l'acquisition de ladite partie de lot 41-P est décrétée à des fins d'utilité publique et, plus particulièrement, aux fins de l'exécution des travaux municipaux de mise aux normes des installations de production et de production d'eau potable.
- 3.- La Municipalité offre aux propriétaires la somme de 25 300 \$ à titre d'indemnisation.
- 4.- Cette acquisition est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à cet effet.

- 5.- La firme de notaires Fex & Lauzon soit mandatée afin de préparer les procédures en expropriation, si nécessaires, pour l'acquisition de ladite parcelle de terrain.
- 6.- La firme de notaires Fex & Lauzon soit mandatée pour la préparation de l'acte de vente à intervenir.
- 7.- Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité.

15-01-11

**POINT 15**  
**ACHAT DE MANTEAUX POUR LES POMPIERS**

---

ATTENDU QUE la brigade de pompiers de Mont-Saint-Michel doit faire des représentations sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les pompiers ont fait une demande au conseil municipal pour recevoir un manteau, 3 saisons, avec broderie et impression, aux couleurs de la Municipalité

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise à l'achat de manteaux pour les pompiers volontaires du Service des incendies auprès de « Création Masculine 2000 » au prix unitaire de 166,71 \$, taxes incluses, pour une quantité estimative de dix (10), incluant la broderie et l'impression aux couleurs de la Municipalité.
2. La Municipalité sera propriétaire des manteaux et distribuera lesdits manteaux à chacun des pompiers volontaires en poste. Si un pompier venait à quitter la brigade, son manteau serait remis à la Municipalité.
3. Un manteau sera fourni à l'inspecteur municipal pour son travail journalier.
4. Cette dépense soit imputée au fonds de roulement.

15-01-12

**POINT 16**  
**INDEXATION DES PRIMES MENSUELLES – DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE – SERVICE DES INCENDIES**

---

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 14-12-185 la Municipalité adoptait une majoration pour les salaires des employés municipaux et des pompiers de 2 % pour l'année 2015;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les primes mensuelles du directeur et de la secrétaire du Service des incendies soient majorées de 2 % pour l'année 2015.

15-01-13

**POINT 17**  
**AUTORISATION SIGNATURE – EFFETS BANCAIRES – BANQUE NATIONALE DU CANADA**

---

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer les signataires pour les effets bancaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel à la Banque Nationale du Canada;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, ou en son absence, monsieur Aurèle Cadieux, maire-suppléant, de même que la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Lambert, ou en son absence, madame Diane Lavoie-Lareau, secrétaire, soient les représentants et signataires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Banque Nationale du Canada.

**POINT 18**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

- **Patinoire**  
Monsieur le maire fait le point concernant l'entretien de la patinoire. Monsieur Pascal Bissonnette, conseiller, demande que le responsable de la patinoire informe les motoneigistes qu'il est interdit de circuler dans les glissades avec une motoneige.
- **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**  
Monsieur le maire informe les conseillers des projets proposés au plan d'action du PDZA et dépose la fiche statistique de Mont-Saint-Michel concernant les propriétés qui occupent la zone agricole sur notre territoire.
- **Médailles de chien – Année 2015**  
Monsieur le maire informe les conseillers que les médailles de chiens 2015 seront vendus par la Municipalité et ce dès février prochain.
- **Projet « Les Croque-Livres »**  
La responsable de la bibliothèque, madame Marlène Paquin, demande l'autorisation d'installer une boîte extérieure pour distribuer des livres gratuitement aux enfants du village. Deux boîtes seront installées dans les parcs, soit celui du Village et celui de la Sporthèque.

15-01-14

**POINT 19**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 35.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale